



Profession de foi pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques des corps d'adjoints techniques de recherche et de formation

La suppression de postes de fonctionnaires nous savons ce que cela donne !

externalisation de services.

La suppression de plusieurs emplois de catégorie C pour obtenir un emploi de catégorie A ou B accélère la dégradation des conditions de travail et le transfert au privé des services qui sont financièrement rentables. Les fonctionnaires disparaissent mais pas les missions !

Recrutements de contractuels

Ces personnes sont en position instable, précaire, et ne peuvent exercer librement et pleinement leurs droits de citoyen, et d'agents de l'Etat. Ces personnes sont inféodées aux volontés des chefs de service dans l'espoir de voir reconduit leur contrat l'année suivante.

La précarisation des agents et la casse du statut de la Fonction Publique est une volonté délibérée du gouvernement !

Nous connaissons tous de nombreux exemples, que ce soit dans les universités, les grands établissements.

Lors du premier tour de ces élections le 29 janvier, il y eut moins de 50 % de votant(e)s, c'est pour cela que vous êtes appelés à revoter le **27 MARS 2008** pour élire vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires.

Ces élections aux CAP Académiques interviennent peu après la promulgation de la loi «sur les libertés et responsabilités des universités» qui va constituer dans une véritable révolution en matière de gestion des personnels.

Cette soi-disante autonomie des universités c'est le pouvoir quasi-absolu du Président d'université, du Directeur d'établissement.

Comme il n'y a pas de libertés individuelles sans libertés collectives, il ne peut y avoir de défenses des intérêts individuels sans de fortes défenses des intérêts collectifs. Sinon c'est l'individualisation des carrières, l'éclatement du collectif de travail, c'est mettre en opposition, en concurrence, les agents entre eux.

Nous défendons les intérêts individuels et collectifs des personnels.

Nous avons largement combattu la mise en place de l'évaluation des agents basée sur l'entretien individuel, simple tête-à-tête avec le responsable direct. Nous connaissons tous les dégâts du chacun pour soi, de l'isolement qui nous laisse sans défense devant la hiérarchie.

L'égalité de traitement est un principe fondamental de la dignité humaine et de notre statut de fonctionnaires dans lequel à même qualification doit correspondre un même grade de classement et un traitement égal.

Donner tout pouvoir au Président, permettre des traitements individualisés équivaut à mettre en cause ce principe et à ouvrir largement la porte à une politique de gestion du personnel de type clientéliste, "**à la tête du client**".

Les "promotions" de ce type, nous n'en voulons pas !

**Ce que nous voulons,
c'est l'équité, la justice,
la reconnaissance des qualifications
avec des salaires revalorisés.**

Pourquoi des CAP ?

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent (elles sont toujours consultatives).

Elles ont notamment à siéger :

- sur les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation
- sur l'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur)
- sur l'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur)
- sur les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen)
- les détachements
- les mutations
- les problèmes disciplinaires, etc..... ..

ENSEMBLE obtenons :

- **le respect des droits de fonctionnaires des PRF** comme la mutation, la réintégration et le détachement par un véritable mouvement des personnels, avant la publication des concours externes,
- **le recensement du sous-classement** par rapport aux diplômes et fonctions exercées et l'obtention d'un plan de résorption,
- **la reconnaissance des qualifications,**
- **la définition de critères applicables à tous et connus de tous,** gages d'efficacité et d'une justice maximales,
- **un statut unique** dans lequel tous les personnels bénéficieraient des **même règles de déroulement de carrière** et d'égales rémunérations pour des qualifications similaires,
- **la suppression des grades et classes** à l'intérieur d'un corps permettant un déroulement continu de carrière,
- **le relèvement du plafond de la grille salariale,**
- **la prime de participation à la recherche** au taux de 16% intégrée au salaire et pour tous les personnels de Recherche et Formation,
- **la création des emplois statutaires** nécessaires pour assurer nos missions et résorber la précarité.

Osez la CGT

votez **FERC-Sup CGT**

le **27 mars 2008**

En tant qu'élus CGT dans les CAP Académiques des Personnels Recherche et Formation (PRF), nous voulons que les choses bougent, et c'est seulement grâce à vous que nous pourrions y arriver, en travaillant tous ensemble.

**Majoritaire
dans notre pays,
la CGT est le syndicat
qui lutte pour :
l'emploi statutaire,
des salaires corrects,
le droit à la retraite,
la protection sociale,
la défense du service
public,
des garanties collectives,
nos statuts,
nos carrières.**

**La
FERC-sup CGT
est votre
outil syndical
dans
l'enseignement
supérieur.**

**Investissez-le !
Utilisez-le !**

ferc-sup CGT région parisienne:

ferc-sup.rp@ferc.cgt.fr

01 48 18 82 68 / 26